

Discours de M. d'Escatha

Président du CNES

Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, les Participants,

Bonjour à toutes et à tous,

Avant de commencer, je voudrais remercier M. François Roelants du Vivier, Président de la Conférence interparlementaire européenne de l'Espace et M Jean-Pierre Masseret, Président de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale d'avoir organisé ce colloque sur l'Espace, la Défense et la Sécurité européenne; c'est un thème essentiel et vos travaux ont un rôle déterminant à jouer dans la construction de l'Europe et de l'Espace, de l'Europe de la Défense, de l'Espace pour la Défense.

Mais je tiens aussi à vous remercier, Messieurs les Présidents, d'avoir choisi de tenir votre colloque ici à Kourou. Nous sommes très touchés – et je parle au nom de tous ceux qui travaillent sur et pour cette base spatiale – de votre visite, et de l'intérêt que vous portez à nos activités, car, ne l'oubliez jamais, nous travaillons tous avec enthousiasme pour vous, pour l'Europe, et vous êtes ici chez vous au Port spatial de l'Europe.

Merci enfin, Monsieur le Président, de m'avoir invité à parler dans cette première séance.

Garantir la sécurité des citoyens est un objectif prioritaire auquel les technologies et services spatiaux apportent déjà dans votre vie de tous les jours une importante contribution. L'Espace, technologie stratégique et multi usages par nature, est devenu un élément clé de la mise en oeuvre des grandes politiques européennes : par exemple environnement, transport, sécurité, météo, Galileo, Télécom. C'est bien ce qu'a rappelé la Commission dans sa communication du 23 mai 2005 au Conseil et au Parlement européen en soulignant que "la politique de sécurité européenne se développe rapidement

et (que) les capacités d'alerte et de réaction fondées sur l'espace joueront un rôle essentiel pour celle-ci ».

Sur les différents aspects d'une politique spatiale européenne, j'ai choisi de vous parler en quelques minutes de certaines contributions duales de l'espace à la sécurité des populations. En effet, la dimension de sécurité et de défense constitue un des cinq segments stratégiques d'une politique spatiale européenne accomplie : les 5 étant : l'accès à l'espace, les applications grand public, le développement durable, les sciences spatiales et la sécurité et la défense.

Cependant, autant la dimension de sécurité peut être traitée dans l'organisation actuelle du premier pilier de l'Union européenne (et plus particulièrement s'agissant de l'Espace par l'accord cadre ESA-UE), autant la question de l'Espace pour la Défense relève du deuxième pilier et du mécanisme de gouvernance correspondant.

Considérons trois aspects de la sécurité, pour lesquels l'Espace peut apporter des contributions importantes :

1er aspect : La Sécurité sous responsabilité des états, souvent en coopération européenne renforcée

Je pense ici à la sécurisation des approvisionnements européens, la protection des personnes, la protection des sites stratégiques européens (sites industriels, gares, aéroports, zones portuaires,...), la surveillance des intérêts européens à l'extérieur de l'Europe, la surveillance des flux migratoires, la surveillance de la pollution côtière, la sécurité des transports, la surveillance des frontières et des eaux territoriales,...

Dans tous ces domaines de la sécurité, les systèmes déjà utilisés ou à mettre en place, sont le plus souvent duaux.

Prenons la sécurité maritime par exemple; c'est un domaine prioritaire pour l'Europe. Plus de 90% des approvisionnements de l'Europe transitent par la mer, plus de 50% de la population habite à moins de 100 km de la mer. L'immigration en Europe par la mer est en augmentation constante ainsi que certaines menaces (terrorisme, trafics illicites, piraterie, pêche illégale). C'est pourquoi la marine nationale a proposé aux partenaires européens le concept de sauvegarde maritime qui recouvre à la fois la surveillance, la détection et l'intervention. Il faut souligner l'importance de ce concept qui peut structurer l'ensemble des systèmes correspondants, qu'ils soient terrestres, maritimes, aériens et satellitaires. C'est un "système de systèmes" qu'il faut construire. C'est tout à fait accessible.

Pour la sauvegarde maritime, le spatial est déterminant car il apporte des solutions à la fois pour la localisation, la collecte des données, les télécommunications sécurisées, l'observation tout temps (optique, infrarouge et radar), et dans le futur pour l'écoute et l'imagerie hyperspectrale. Ainsi, l'Europe doit faire un effort important pour se doter des services opérationnels contribuant à la sauvegarde maritime tirant parti des systèmes duaux développés par ses Etats membres et l'ESA.

L'Agence de Défense européenne, en coordination avec l'Agence de Sécurité maritime et avec les partenaires civils concernés, pourrait coordonner les efforts européens pour mettre en place un tel 'système de systèmes'. Les Agences nationales spatiales doivent aussi contribuer au développement des capacités duales et aux travaux de recherche pour faire évoluer ces systèmes en réponse aux besoins exprimés par l'UE.

En effet, à ce jour, un effort important reste nécessaire pour satisfaire les besoins d'observation pour la sécurité maritime (typiquement précision métrique "tout temps" et un temps de revisite de 2 heures) par exemple par la détection des navires non coopératifs, le contrôle des pollutions, ou le contrôle de l'immigration. Il s'en déduit une exigence d'amélioration, de la complémentarité optique/radar et le recours aux capacités procurées par des constellations par exemple de météo satellites nécessaires pour la détection. Des travaux de recherche à plus long terme sont en outre nécessaires pour

mettre en place une capacité spatiale opérationnelle d'écoute et d'observation hyper spectrale.

La sécurité des transports est également une des priorités européennes.

Les moyens spatiaux, en particulier les moyens de radiocommunication sécurisés, les moyens de positionnement/navigation sont déjà utilisés pour la sécurité des différents modes de transport (terrestres, aériens, maritimes et fluviaux). Dans ce domaine où des offres commerciales existent déjà, l'effort doit être porté sur le développement des applications, en particulier grâce aux services offerts par Galileo (et par le service PRS pour les besoins spécifiques gouvernementaux).

La surveillance des sites sensibles au moyen du spatial prendra elle plus de temps car elle exige des capacités d'observation permanente et de résolution qui sont actuellement au stade de la recherche et ne seront en conséquence pas disponibles à court terme.

Le 2e aspect que j'ai choisi est

La Sécurité civile

Je parle de la sécurité civile qui permet de prévoir, prévenir et gérer les catastrophes naturelles, ou industrielles, ou consécutives à une action terroriste, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Europe.

Au plan des institutions européennes, le rapport Barnier a proposé de créer un 'Conseil de sécurité civile européen' et une 'force européenne de protection civile', respectant la double subsidiarité vis-à-vis des états membres et des Nations unies.

En ce qui concerne les capacités de radiocommunications, de positionnement/navigation et de télécommunications sécurisées) et les capacités d'observation (sol, aériennes et

spatiales), l'objectif est de tendre vers une agrégation des besoins qui sont dispersés au plan européen.

En effet, une telle agrégation permettrait l'émergence d'opérateurs spécialisés dans la sécurité, capables d'intégrer des données provenant de sources multiples déjà existantes, ainsi que le développement d'un réseau de PME européennes qui fourniraient aux utilisateurs des produits à valeur ajoutée (détection des feux de forêt, inondations, tempêtes, subsidences,...)

Le 'Conseil de sécurité civile européen' pourrait ainsi définir pour le compte de l'UE les besoins en la matière de services opérationnels spatiaux et in situ les besoins d'extension de la 'Charte internationale pour l'Espace et les risques majeurs'. Il pourrait aussi préciser les spécifications des services optimisés correspondants, dans le cadre de GMES. Ces spécifications aujourd'hui font défaut. La priorité des programmes GMES est donc dans l'immédiat le développement des services opérationnels utilisant les infrastructures spatiales et in situ existantes, et ensuite évidemment le renouvellement des ces infrastructures pour assurer la continuité des services opérationnels qui est exigée par les utilisateurs. Conformément à la répartition la plus efficace des rôles et des responsabilités votée par le Conseil de l'Espace de juin 2005, l'UE pourrait orienter en priorité ses interventions par la recherche, l'agrégation des besoins, le développement des applications opérationnelles, etc.) vers la satisfaction de ces services. L'ESA et les Agences nationales, pourraient comme elles le font avec succès depuis l'origine, prendre en charge la préparation des nouvelles générations des systèmes spatiaux, répondant aux besoins exprimés par, ou pour le compte, de l'UE.

Et un dernier aspect que j'ai retenu est

La Sécurité au sein des organisations humanitaires (ONU, ONG, etc.)

Je pense à la prévention et à la surveillance sanitaire à grande échelle (grandes pandémies, sécheresse et autres catastrophes humanitaire, etc.) et à la gestion du regroupement de réfugiés.

Les acteurs sont l'ONU, les ONG et les Etats concernés. L'Europe peut jouer un rôle majeur en mettant à leur disposition une infrastructure de services GMES adaptée à ses besoins, et en facilitant l'accès aux données – c'est l'essentiel – qui correspondent à des cycles d'acquisition de mesures de l'ordre de 3 à 4 jours. Les Etats concernés demandent un accès gratuit aux données, en particulier aux données d'observation (essentiellement optiques) pour réagir eux-mêmes, avec le support sur place des ONG.

Le spatial peut jouer un rôle déterminant avec les capacités actuelles. La priorité pour l'UE serait donc de développer les services GMES répondant à ces besoins et de les mettre à disposition de la communauté internationale.

En conclusion Mesdames et Messieurs,

Un des rôles de l'UE dans le domaine de l'espace et de la sécurité est de contribuer à l'identification et à l'agrégation des besoins des utilisateurs finaux au niveau européen en termes de sûreté, de sécurité civile et de défense, en mettant l'accent sur la coordination et la structuration des efforts européens UE, ESA, Etats membres et aussi avec les efforts internationaux, sur l'organisation de synergies en matière de protection civile et de défense, ainsi que sur l'amélioration de l'environnement juridique associé.

Les recherches communautaires dans le domaine de la sécurité menées dans le PERS (Plan européen de recherche sur la sécurité du 7^e programme-cadre) ayant une orientation exclusivement civile, se concentrent, en application du principe de subsidiarité, sur les activités en complément des recherches menées au niveau national. Elles renforcent par là même la compétitivité du secteur européen de la sécurité. Dans les domaines de technologie duale, une coordination étroite avec les activités de l'Agence européenne de défense (AED) est bien sûr nécessaire pour garantir la complémentarité des efforts.

Il est évident que la réalisation du système européen de radionavigation par satellites, Galileo, est nécessaire à la souveraineté et à l'autonomie d'action de l'Europe ainsi qu'à

sa sécurité et à celle de ses Etats membres, notamment grâce au service sécurité PRS (Publi Regulated Service).

La sécurité et sa dimension politique sont bien sûr intrinsèquement présentes dans GMES; Il faut distinguer, dans la mesure du possible, ce qui relève de la responsabilité de structures civiles et ce qui concerne la défense, en évitant au mieux tout gaspillage ou duplication de moyens, tout en étant conscient du fait que la frontière entre civil et militaire est floue car on est dans le domaine de la dualité, c'est essentiel. C'est ainsi que des systèmes pourraient être l'objet d'un usage dual et intervenir, sous l'autorité du Haut représentant pour la politique étrangère et de Sécurité commune, dans la construction d'une capacité de sécurité et de défense européenne.

Pour finir, on peut constater que des mécanismes de coordination avec la Politique spatiale européenne seraient alors nécessaires afin, d'une part de tirer parti de la dualité intrinsèque de l'ensemble du secteur spatial, et d'autre part d'utiliser au mieux l'expertise spatiale européenne développée tant à l'ESA que dans les agences nationales ou dans les organismes publics européens comme Eumetsat.

Voilà, j'en ai terminé et je vous remercie de votre attention.